
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

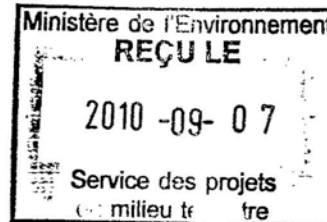
Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	2 septembre 2010	1 page.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Simon Tremblay	17 mai 2010	1 page.
3.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction du Bas-Saint-Laurent	Louis Landry	3 septembre 2010	1 page.
4.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction du Bas-Saint-Laurent	Louis Landry	9 juin 2010	1 page.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	26 août 2010	1 page.
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	7 mai 2010	2 pages.
7.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Guylaine Rousseau	7 septembre 2010	1 page.
8.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Guylaine Rousseau	17 mai 2010	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Bas-Saint-Laurent	Gilles Julien	21 avril 2010	1 page.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	9 septembre 2010	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	13 mai 2010	1 page.
12.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	31 août 2010	1 page.
13.	Ministère des Transports	Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Victor Bérubé	5 mai 2010	1 page.
14.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations gouvernementales, de la consultation et des initiatives stratégiques	Patrick Brunelle	22 septembre 2010	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations gouvernementales, de la consultation et des	Patrick Brunelle	5 mai 2010	1 page.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	13 août 2010	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	15 avril 2010	1 page.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	20 septembre 2010	3 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	10 septembre 2010	2 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	27 mai 2010	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	14 mai 2010	4 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Kathleen Burton	19 août 2010	1 page.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Kathleen Burton	15 avril 2010	1 page.
24.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Denis Goulet	16 août 2010	1 page.
25.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale Bas-Saint-Laurent	Denis Goulet	15-avril 2010	1 page.
26.	Ministère du Tourisme	Direction générale de la Capitale-Nationale	David Belgue	9 avril 2010	1 page.

Le 2 septembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Ligne à 315 KW du parc éolien de Lac-Alfred
(V/D : 3211-11-097)

Madame,

En réponse à votre demande du 10 août 2010, nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires qui ont été adressés à l'initiateur du projet cité en rubrique.

Comme souligné dans notre avis sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet, notre ministère jugeait cette dernière recevable. Nous n'avions formulé aucune question puisque le projet sera implanté à l'extérieur de la zone agricole décrétée. Ainsi la réalisation du projet cité en rubrique ne relève pas de notre champ de compétence.

Soulignons, en terminant, que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Le Conseiller en aménagement et développement rural

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Simon Tremblay", written over a horizontal line.

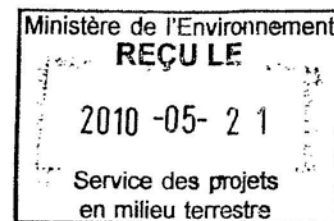
Simon Tremblay

c.c. M. Louis Bigaouette, directeur régional par intérim, DRBSL

Direction régionale Bas-Saint-Laurent

Le 17 mai 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Ligne à 315 KW du parc éolien de Lac-Alfred
(V/D : 3211-11-097)

Madame,

En réponse à votre demande du 1^{er} avril 2010, nous avons procédé à l'analyse sur la recevabilité des documents relatifs à l'objet cité en rubrique : Volume 1 et Volume 2.

Le projet consiste à ériger une ligne monoterne à 315 kilovolts d'une longueur approximative de 30 kilomètres afin d'inclure, au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie, l'énergie qui sera produite par le parc éolien de Lac-Alfred. Selon l'initiateur, le coût approximatif est de 31,1 millions de dollars. La zone d'étude est localisée dans les Municipalités régionales de comtés de La Matapédia et de La Mitis et elle couvre une superficie de 476,3 km², dont 62 % sont en terres privées. Le tracé retenu pour la construction de la ligne de transport se situe entièrement dans la MRC de La Matapédia, sur la quasi-totalité de son parcours en milieu forestier tout en évitant complètement les terres cultivées et le territoire agricole protégé.

Suite à l'examen des documents précités, le Ministère constate que l'étude d'impact présente successivement les grands éléments requis par la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en ce qui a trait aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation de l'étude d'impact d'un projet d'une telle envergure. Elle répond aux attentes du Ministère et nous permet de convenir que la présente étude peut être jugée recevable.

Soulignons, en terminant, que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable. Ainsi à notre avis, la réalisation du projet aura peu ou pas d'influence sur les activités agricoles pratiquées dans ce secteur de la MRC de La Matapédia, puisqu'il sera implanté à l'extérieur de la zone agricole décrétee.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

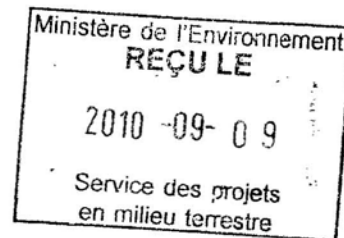
Le Conseiller en aménagement et développement rural

Simon Tremblay

c.c. M. Michel Riendeau, directeur régional par intérim, DRBSL



Rimouski, le 3 septembre 2010



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred
V/Réf. : 3211-11-097

Madame,

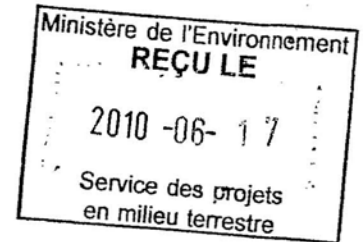
Nous avons analysé l'étude d'impact mentionné en objet ainsi que le document contenant les réponses aux questions adressées à l'initiateur du projet. Nous vous confirmons que les éléments requis par la directive et relevant de notre champ de compétence, notamment celui concernant la dimension archéologique, ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec M. Euchariste Morin, responsable de ce secteur à la Direction du Bas-Saint-Laurent, au 418 727-3652.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,

Louis Landry



Rimouski, le 9 juin 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien du lac Alfred
V/Réf. : 3211-11-097

Madame,

Nous avons analysé la recevabilité de l'étude d'impact relative au projet mentionné en objet.

Selon l'étude de potentiel archéologique qu'on retrouve à la section 2.3.5.9 du volume 1, plusieurs zones à potentiel archéologique ont été identifiées (carte 2-3). À la section 7.6.2, l'étude désigne deux de ces zones où les travaux pourraient avoir un impact et pour lesquels un inventaire archéologique est recommandé. Or, selon la carte 2-3 et la carte C de l'annexe H (Impacts et mesures d'atténuation), les travaux pourraient également, selon nous, affecter deux autres zones à potentiel archéologique, soit celle longeant la rivière Jean-Lévesque et celle à la traversée du tributaire de la rivière Humqui Ouest. Nous souhaiterions donc connaître les raisons pour lesquelles aucune mesure d'atténuation n'est prévue dans ces deux zones à potentiel archéologique.

Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec M. Euchariste Morin, responsable de ce secteur à la Direction du Bas-Saint-Laurent, au 418 727-3652.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional par intérim,

Louis Landry

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 26 août 2010

Madame Marie-Claude Thérberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet « Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred » (3211-11-097)

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 10 août dernier, nous vous transmettons notre avis de recevabilité pour les réponses aux questions et commentaires concernant le projet ci-haut mentionné. Le tout a été fait en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Les réponses ont été examinées et nous estimons que le document est recevable d'un point de vue de santé publique.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Sanfaçon
pour Guy Sanfaçon, Ph.D.

Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/MS/sm

c. c. Michel Laferrière, DSP du Bas-Saint-Laurent.

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 7 mai 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

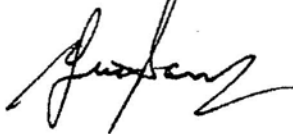
Objet : Projet « Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred » (3211-11-097)

Madame,

En réponse à votre lettre du 1^{er} avril dernier, nous vous transmettons notre avis de recevabilité concernant l'étude d'impact du projet ci-haut mentionné. Notre avis s'appuie sur l'analyse réalisée par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

L'étude d'impact a été examinée avec attention et nous est apparue complète. Ainsi, nous estimons qu'elle est recevable d'un point de vue de santé publique.

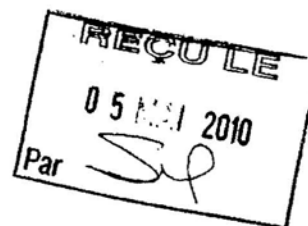
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

GS/MS/sm

c. c. Michel Laferrière, DSP du Bas-Saint-Laurent.



Le 6 mai 2010

Monsieur Guy Sanfaçon
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de la protection de la santé publique
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact du projet "Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred"

Monsieur,

Nous avons examiné avec attention l'étude d'impact soumise par le promoteur de ce projet. Cette étude d'impact nous est apparue complète ainsi nous jugeons qu'elle est recevable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel Laferrière,
Biologiste, M. Sc.



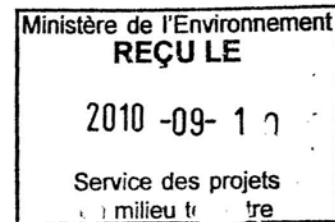
Siège social
288, rue Pierre-Salmond, 1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 9A8
Téléphone : (418) 724-5231
Télécopieur : (418) 723-1597

Rivière-du-Loup
75, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A4
Téléphone : (418) 868-1000
Télécopieur : (418) 868-1033



Le 7 septembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre MDDEP
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac Alfred
(3211-11-097)**

Madame,

En réponse à votre correspondance du 10 août 2010 concernant le document contenant les réponses aux questions et commentaires du projet mentionné en rubrique, le ministère de la Sécurité publique a effectué l'examen de la recevabilité.

Nous vous informons que selon la portée de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable. Le ministère de la Sécurité publique, en ce qui a trait aux éléments liés à son mandat, soit la sécurité des personnes et des biens, maintient son avis du 17 mai 2010 et qualifie l'étude de recevable.

Pour tout renseignement relatif à ce dossier, vous pouvez communiquer avec monsieur Jacques Bélanger au numéro 418 727-3954 ou par courriel à l'adresse suivante : jacques.belanger@misp.gouv.qc.ca

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

La directrice régionale,

Guylaine Rousseau

GR/mf

c. c. M^{me} Francine Belleau, coordonnatrice du dossier PEEIE
MM. Roger Gaudreau, chef de service du soutien aux opérations
Éric Houde, directeur général adjoint DGSCSI
Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile



Le 17 mai 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre MDDEP
657, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Ligne à 315 kw du parc éolien de Lac Alfred
(3211-11-097)**

Madame,

Le 1^{er} avril 2010, vous nous avez fait parvenir une copie de l'étude d'impact concernant le projet mentionné en rubrique afin de réaliser l'examen de recevabilité.

Nous vous informons qu'au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable. Le ministère de la Sécurité publique, en ce qui a trait aux éléments liés à son mandat, soit la sécurité des personnes et des biens, qualifie l'étude de recevable.

Pour toute demande de renseignements relatifs à ce dossier, vous pouvez joindre monsieur Jacques Bélanger à l'adresse courriel suivante :
jacques.belanger@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

Guylaine Rousseau

c. c. : MM. Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile
Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PEEIE
Roger Gaudreau, chef de service du soutien aux régions
Éric Houde, directeur des opérations



Rimouski, le 21 avril 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service de projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Ligne à 315 kV du parc éolien du Lac-Alfred

Madame,

Après vérifications, il nous apparaît que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement concernant le sujet cité en rubrique, traite de façon satisfaisante des divers éléments requis par la directive. En ce qui nous concerne, nous considérons cette étude d'impact recevable.

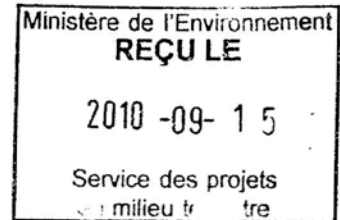
Je vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gilles Julien".

Gilles Julien

GJ/RJ/jd



Le 9 septembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 10 août 2010 concernant l'examen de questions et réponses relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de ligne à 315 kV du parc éolien du Lac-Alfred (3211-11-097).

Après analyse de l'étude d'impact présentée, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune estime qu'en vertu de ses champs de compétence, tous les éléments relatifs à la recevabilité ont été complétés de façon satisfaisante.

Pour toute question concernant cette requête, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JFB/ir

Le 13 mai 2010



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 1^{er} avril 2010 au sujet de la recevabilité de l'étude d'impact du projet de ligne à 315 kV du parc éolien du Lac-Alfred (3211-11-097).

Après analyse de l'étude d'impact présentée, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune estime qu'en vertu de ses champs de compétence, tous les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute question concernant cette requête, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MG" with a flourish.

Marcel Grenier

MG/GL/nc



Le 31 août 2010

Ministère de l'Environnement
REÇU LE

2010-09-02

Service des projets
en milieu terrestre

Madame Marie-Claude Théberge, chef
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-11-097

N/Réf. : 5.08.00

Objet : Ligne à 315 kilovolts du parc éolien de Lac-Alfred

Madame,

Nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressées à l'initiateur du projet concernant la ligne à 315 kilovolts du parc éolien de Lac-Alfred.

En ce qui concerne le transport, nous n'avons aucun questionnement ni aucun commentaire à soumettre à l'initiateur du projet.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires
et du Plan,

Victor Bérubé, ing.

VB/SD/dm

c. c. M. Ghislain Lafrenière, ing., chef du Centre de services de Mont-Joli

Le 5 mai 2010



Madame Marie-Claude Théberge, chef
Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-11-097

N/Réf. : 5.08.00

Objet : Ligne à 315 kilovolts du parc éolien de Lac-Alfred

Madame,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant la ligne à 315 kilovolts du parc éolien de Lac-Alfred.

En ce qui concerne le transport, nous sommes d'avis que les éléments du document ont été traités de façon satisfaisante et valable. Nous n'avons donc aucun questionnement ni aucun commentaire à soumettre à l'initiateur du projet.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires
et du Plan,

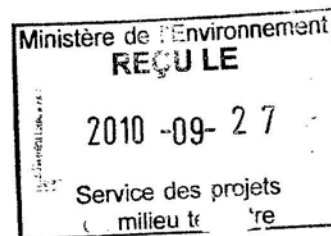
Victor Bérubé, ing.

VB/SD/dm

c. c. M. Ghislain Lafrenière, ing., chef du Centre de services de Mont-Joli

Québec, le 22 septembre 2010

Madame Marie-Claude Thériège
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Madame,

Je donne suite à la lettre du 10 août 2010 adressée à M. André Maltais, secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) au sujet de l'étude d'impact sur la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred.

Nous avons pris connaissance du document contenant les réponses aux questions et commentaires que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a adressés à l'initiateur relativement à ce projet. Nous prenons note des gestes posés par l'initiateur pour informer la Première Nation Malécite de Viger quant au projet et à son évolution. Nous retenons également que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a conclu en 2004 une Entente avec le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger concernant les activités de pêche et que le territoire visé par cette entente englobe le projet de ligne à 315 kV. Enfin, au regard de la consultation des communautés micmaques, malgré ce qui a été affirmé par le promoteur, le SAA n'a pas de renseignement précis sur les intérêts micmacs à cet endroit.

Le SAA n'a aucun commentaire additionnel à formuler relativement au projet d'aménagement de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred.

Nous comprenons par ailleurs que votre ministère s'assurera, via notamment ses discussions avec le MRNF, que la consultation menée dans ce dossier respecte les paramètres du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur par intérim,

Patrick Brunelle

Québec, le 5 mai 2010



Madame Marie-Claude Théberge
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame,

Je donne suite à la lettre du 1^{er} avril 2010 adressée à M. André Maltais, secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones au sujet de l'étude d'impact sur la ligne à 315 kV du parc éolien du Lac-Alfred.

L'initiateur de ce projet, Hydro-Québec TransÉnergie, indique à la section 2.3 du premier volume de l'étude d'impact sur l'environnement, consacrée à la description du milieu humain, la présence de deux nations reconnues par le gouvernement du Québec soit, les Malécites de Viger et la communauté micmaque de la Gaspésie. Toutefois, l'étude ne précise pas si Hydro-Québec TransÉnergie a tenu des consultations avec ces communautés ou si elle a l'intention de le faire.

Veillez prendre note que toute démarche que pourrait entreprendre l'initiateur du projet en ce sens ne remplacerait pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Patrick Brunelle